

# CRESSY sur SOMME

## Compte-rendu de Conseil Municipal

### SEANCE DU 2 Mars 2015

**Président** : M. RAULO Jean-Pierre , Maire.  
**Secrétaire de séance** : M. CHANDIOUX Sylvain

**Présents** : Mmes DUMAGNY Sandrine- MELIS Greet- PERRIN Christine- VIARD Sandrine.

MM . RAULO Jean-Pierre-BOUILLER Jean-Paul- CHANDIOUX Sylvain- DEGOUZEL Guy - GOUNEAU Didier -LACOMBRE Thierry - SOTTY Bertrand.

**Absents** : néant

1)- Présentation d'un projet de reprise de la coopérante par Mme BIZET.  
Le groupe local qui travaillait sur la reprise de la coopérante a été invité à participer à la présentation du projet.

Mme BIZET envisage de reprendre l'épicerie en partenariat avec l'enseigne Carrefour/Proxi.  
L'enseigne s'engage à :

- aider financièrement Mme BIZET sur l'achat de matériels à hauteur d'environ 8000 euros,
- l'aider à aménager le magasin
- lui faire une avance sur l'approvisionnement en marchandise
- lui prodiguer des conseils sur la gestion de son commerce.

En contre-partie, Mme BIZET devra s'approvisionner principalement auprès de l'enseigne sans que cela soit exclusif.

Mme BIZET envisage également de vendre des produits locaux( fromages, viande) provenant des circuits courts. Elle prévoit par ailleurs de développer d'autres activités( dépôt de pressing, préparer des listes de courses...).

Mme BIZET souhaite par ailleurs effectuer des tournées dans les communes avoisinantes. Elle ouvrirait son magasin les matins, effectuerait des tournées les après-midi et rouvrirait l'épicerie en fin de journée, six jours dans la semaine.

Le conseil municipal ainsi que les membres du groupe de travail ont pu échanger avec Mme BIZET.

Une fois Mme BIZET retirée, le groupe de travail ayant été consulté, le conseil municipal à l'unanimité accepte le projet de Mme BIZET.

Pour l'aider à démarrer dans de bonnes conditions, le conseil municipal accepte :

-que Mme BIZET paie le loyer du commerce à partir de l'ouverture du magasin prévu début juillet,

(le loyer de l'habitation étant en revanche payé dès le début de la location), à savoir : loyer partie commerce 110 € et loyer partie logement 490 € .

-de rembourser le prix de l'abonnement EDF de la partie commerciale jusqu'au 30 juin 2015,  
-de payer le matériel nécessaire à la remise en état de la partie habitation, Mme BIZET se chargeant de la réalisation des travaux.

2)- Le conseil municipal accepte le devis de voirie qui consiste à poursuivre les travaux commencés en 2014 sur la route du Creux en direction du Réthy à hauteur de 15775 euros HT et le conseil sollicite une subvention d'un montant de 5111 euros dans le cadre du programme PIIC.

3) - Le conseil municipal prend un engagement de principe pour l'acquisition de la maison Bourgogne pour un prix de 15000 euros et il émet un avis favorable à la demande de subvention auprès du président du Conseil Régional dans le cadre du dispositif «villages avenir ».

4)- Le conseil municipal approuve le compte administratif 2014 de la commune qui laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 79.873,96 € et un excédent d'investissement de 99.760,01 € avec un excédent global de clôture 2014 de 336.835,99 €

5)- Le conseil municipal approuve le compte administratif 2014 de l'assainissement qui laisse apparaître un excédent d'investissement de 23.134,31 € et un déficit de fonctionnement de 628,27 € avec un excédent global de clôture de 29.803,67 €.

6)- Le planning concernant la tenue des bureaux de vote des élections départementales des 22 et 29 mars 2015 est constitué.

7)- Le conseil prend connaissance de diverses communications faites par le maire.

CRESSY , le 3 Mars 2015

Le Maire  
Jean-Pierre RAULO